PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 11 avril 2023, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

Sont également présents :
Karine Lachance, directrice générale
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2023-04-076 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1- Ouverture de la session
2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
3- Adoption des procès-verbaux du 9, 14 et 28 mars 2023
4- Correspondance
5- Liste des comptes fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
6- Adoption du règlement numéro 2023-373 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239
7- Avis de motion du projet de règlement numéro 2023-376 relatif à la démolition d'immeubles
8- Adoption du projet de règlement numéro 2023-376 relatif à la démolition d'immeubles
9- Adoption du second projet de règlement numéro 2023-377 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239
10- Adoption du rapport d'activités 2022 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé
11- Projet FAIR – Entente employé # 04-0039
12- Modification nombre de signataires pour fins de transactions AccèsD
13- Autorisation ententes pour téléphones cellulaires
14- Renouvellement abonnement Réseau d'Information Municipale RIMQ
15- Abonnement Transport Expert Conseil (TEC) – Inspecteur municipal
16- Soumissions meuleuse (recommandation mutuelle de prévention CNESST)

17- Débitmètre SP3 non-conformité du test de validation

18- Demande de contribution financière – Chevaliers de Colomb Brunch annuel de la Fête des mères

19- Autres sujets :
- Achat d'une déchiqueteuse
- Achat d'un logiciel pdf
- Modification Politique d'aide financière pour les activités culturelles et sportives
- Remboursement Activité déjeuner fête des voisins solidaires
- Appui – Bâtiments patrimoniaux/Assurances
- Contribution annuelle Cercle des fermières

20- Période de questions

21- Clôture de la session

Il est proposé par Dorine L. Marcoux, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2023-04-077 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9, 14 ET 28 MARS 2023**

Il est proposé par Roland Vallée, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 9, 14 et 28 mars 2023 tels que rédigés.

2023-04-078 **CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de mars 2023.

2023-04-079 **LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Patrick Lebreux, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de mars 2023.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de mars 2023.

2023-04-080 **ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 2023-373 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 2018-239**

Il est proposé par Jeannot Couture, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte règlement numéro 2023-373 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239.

2023-04-081 **AVIS DE MOTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 2023-376 RELATIF A LA DEMOLITION D'IMMEUBLES**

Avis de motion est donné par Jacques Roussy, conseiller, qu'à une séance ultérieure, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 2023-376 relatif à la démolition d'immeubles.

2023-04-082 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-376 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Il est proposé par Dorine L. Marcoux, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 2023-376 relatif à la démolition d'immeubles.

2023-04-083 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-377 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239**

Il est proposé par Jacques Roussy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 2023-377 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239.

2023-04-084 **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SECURITE INCENDIE REVISÉ**

Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 2 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé en lien avec le Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Rocher-Percé.

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Rocher-Percé est entré en vigueur le 9 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque Municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1er janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 2, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, a été complété par le Directeur du service de Sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ont pris connaissance dudit rapport ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrick Lebreux, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé adopte le rapport annuel d'activités de l'An 2, en lien avec le Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de deuxièmes générations et autorise sa transmission à la MRC du Rocher-Percé. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

2023-04-085 **PROJET FAIR 2023**

CONSIDÉRANT QUE la participation au projet FAIR s'est avérée positive pour la municipalité les années passées ;

Il est proposé par Roland Vallée, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à déposer un projet dans le Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (FAIR), qui aura une durée de 14 semaines de 40 heures ;

2023-04-086 **MODIFICATION NOMBRE DE SIGNATAIRES POUR FINS DE TRANSACTIONS ACCESD**

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au niveau des signataires du compte bancaire Desjardins de la municipalité et que toute transaction effectuée par AccèsD doit maintenant être autorisée par deux signataires;

CONSIDÉRANT QU'un seul signataire était auparavant suffisant pour effectuer des transactions via AccèsD;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de transactions sur AccèsD par 2 signataires s'avère plus long et contraignant;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Patrick Lebreux, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise qu'un seul signataire soit requis pour effectuer des transactions par AccèsD.

2023-04-087 **AUTORISATION ENTENTES POUR TÉLÉPHONES CELLULAIRES**

CONSIDÉRANT QUE le compte Telus Mobilité Corporatif de la municipalité est en transition vers un compte Affaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise déjà les élus et employés ainsi que les conjoints (es) des élus et des employés qui désirent se prévaloir de l'offre de Telus pour les forfaits avantageux en passant par le compte de la Municipalité et que la Municipalité retient sur chaque paie des élus ou des employés le montant des forfaits des élus et employés et leurs conjoints (es).

Il est proposé par Nadine Lelièvre, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise les élus et employés ainsi que les conjoints (es) des élus et des employés qui désirent se prévaloir de l'offre de Telus pour l'achat de téléphones en passant par le compte de la Municipalité. La Municipalité retiendra sur chaque paie des élus ou des employés le montant correspondant au coût de leur téléphones cellulaires et de ceux de leur conjoints (es). A cet effet, les élus et les employés devront signer une entente de remboursement de deux ans avec la Municipalité, spécifiant que toute balance ou solde dû devra être remboursé en totalité si son lien avec la municipalité est rompu.

2023-04-088 **RENOUVELLEMENT ABONNEMENT RESEAU D'INFORMATION MUNICIPALE RIMQ**

Il est proposé par Patrick Lebreux, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'abonnement au réseau d'information municipale RIMQ au montant de 300 $ plus taxes.

2023-04-089 **ABONNEMENT TRANSPORT EXPERT CONSEIL (TEC) – INSPECTEUR MUNICIPAL**

Il est proposé par Jeannot Couture, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'abonnement de l'inspecteur municipal à Transport expert conseil (TEC) au montant de 250 $ plus taxes.

2023-04-090 **SOUMISSIONS MEULEUSE (RECOMMANDATION MUTUELLE DE PRÉVENTION CNESST)**

CONSIDÉRANT QU'il a été recommandé par la Mutuelle de prévention CNESST d'ajouter une composante de sécurité à la meuleuse ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement de protection ne se fait plus sur ce modèle de meuleuse ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Phobec au montant de 492,25 $ plus taxes.

2023-04-091 **DÉBITMÈTRE SP3 NON-CONFORMITÉ DU TEST DE VALIDATION**

CONSIDÉRANT QUE le rapport de validation de performance du débitmètre de la station de pompage SP3 (eau usée) fait constat d'un échec ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Roland Vallée, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE l'inspecteur municipal contacte Ganex, l'entreprise ayant fait les tests de validation, afin de vérifier si l'ajustement du pulseur et de la plaque de friction de la pompe pourrait être en cause et, le cas échéant, procéder à cet ajustement.

2023-04-092 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE – CHEVALIERS DE COLOMB BRUNCH ANNUEL DE LA FÊTE DES MÈRES**

CONSIDÉRANT QUE le brunch annuel de la fête des mères des Chevaliers de Colomb n'est pas organisé par des membres citoyens de la municipalité et que l'activité n'aura pas lieu dans la municipalité ;

Il est proposé par Patrick Lebreux, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal refuse de contribuer financièrement à l'activité du brunch annuel de la fête des mères des Chevaliers de Colomb.

2023-04-093 **ACHATS DE DÉCHIQUETEUSE**

CONSIDÉRANT QUE la déchiqueteuse que la municipalité détient est âgée, ne prend pas plus de 3 feuilles à la fois et ne fonctionne pas bien ;

Il est proposé par Patrick Lebreux, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire l'achat d'une nouvelle déchiqueteuse.

2023-04-094 **ACHATS DE LOGICIEL PDF**

CONSIDÉRANT QUE le logiciel actuel ne permet pas la modification des fichiers PDF, mais seulement la lecture ;

Il est proposé par Roland Vallée, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire l'acquisition d'un logiciel éditeur de documents PDF.

2023-04-095 **POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES**

CONSIDÉRANT QUE la Politique d'aide financière pour les activités culturelles et sportives présentement en vigueur permet aux citoyens de déposer leur demande pour une année donnée jusqu'au 28 février de l'année suivante ;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour la production des déclarations annuelles de revenus est le 30 avril de chaque année ;

CONSIDÉRANT QU'il a été porté à l'attention du conseil municipal qu'il serait plus facile pour les citoyens que la date limite de présentation des demandes d'aide financière pour les activités culturelles et sportives coïncide avec celle pour la production des déclarations annuelles de revenus;

Il est proposé par Roland Vallée, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la date limite pour présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique pour les activités culturelles et sportives pour 2022 soit reportée au 30 avril 2023;

QUE la date limite pour présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique pour les activités culturelles et sportives pour les prochaines années soit le 30 avril de l'année suivante.

2023-04-096 **PAIEMENT ACTIVITÉ DÉJEUNER FÊTE DES VOISINS SOLIDAIRES**

CONSIDÉRANT QUE les activités et le déjeuner dans le cadre de la fête des voisins solidaires de la municipalité ont eu lieu le 26 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'une grande partie des dépenses encourues ont été couvertes par une subvention ne provenant pas de la Municipalité (1 100,00 $ sur un total de 1 577,07 $) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté de rembourser la portion des dépenses qui n'étaient pas payées, jusqu'à concurrence de 500 $;

Il est proposé par Jeannot Couture, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la Municipalité rembourse un total de 477,04 $ pour l'activité déjeuner de la fête des voisins solidaires 2023.

2023-04-097 **BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – ASSURANCES - APPUI**

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Il est proposé par Dorine L. Marcoux, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

2023-04-098 **CONTRIBUTION ANNUELLE CERCLE DES FERMIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE 22 femmes de la municipalité font partie du Cercle des fermières de Sainte-Thérèse-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des fermières de Sainte-Thérèse-de-Gaspé fait face à des problèmes financiers en raison des coûts de location de salle et autres dépenses de subsistance;

Il est proposé par Patrick Lebreux, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la Municipalité versera une contribution annuelle de 1 000 $ au Cercle des fermières de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 : 00 heures et elle s'est terminée à 20 :15 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé_____

023-04-099 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre, conseillère, à 20 :15 heures.

_____
Roberto Blondin, maire

_____
Karine Lachance, directrice générale
et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »